

Eligibilité à la réduction d'IR pour les personnes physiques des versements effectués au titre de l'augmentation de capital de près de 8 M€

Brebières, le 21 février 2024.

Dans la cadre de son augmentation de capital avec maintien du DPS en cours ayant fait l'objet d'un communiqué détaillé publié le 15 février 2024 et disponible sur le site de la Société <https://www.dbt.fr/augmentation-de-capital>, DBT informe les souscripteurs personnes physiques de l'éligibilité des versements au titre de la souscription directe au capital de la Société au dispositif IR-PME. Les versements au titre de la souscription directe au capital de DBT peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt sur le revenu. La réduction d'impôt est en principe égale à 18% du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition.

Pour bénéficier de la réduction d'impôt, le souscripteur doit notamment satisfaire aux conditions suivantes :

- Être une personne physique (entreprise individuelle ou particulier)
- Être domicilié fiscalement en France
- Prendre l'engagement de conserver les titres qui lui seront alloués au titre de sa souscription pendant 5 ans.

Les investisseurs susceptibles de bénéficier de cette disposition sont invités à prendre attache avec leur conseiller fiscal pour évaluer leur situation personnelle au regard de la réglementation applicable.

À PROPOS DE DBT

DBT est un leader français de la mobilité électrique doté d'une expertise reconnue dans la recharge des véhicules électriques. Sur son marché, DBT bénéficie d'une position solide découlant d'une période d'investissements intense entre 2020 et 2023, ayant conduit à une transformation profonde du groupe, qui est désormais axé sur deux activités complémentaires :

- depuis 1992, une activité historique de conception, fabrication et vente de bornes de recharge électrique rapide. Disposant d'une large gamme de bornes à la pointe de la technologie, DBT répond aux besoins d'équipements des espaces publics et privés. Sa gamme innovante B2B de bornes rapides Milestone® lancée en 2023, qui est entièrement conçue et assemblée en France, couvre la totalité du spectre de la recharge de 7 à 180 kW;
- depuis 2022, une nouvelle activité d'opérateur de bornes de recharges haute puissance « R3 - Réseau de Recharge Rapide », comptant déjà 55 stations opérationnelles. Ce réseau, qui devrait atteindre près de 350 stations fin 2026, puis 1000 fin 2030, cible des implantations stratégiques sur des sites de destination tels que les centres commerciaux, les chaînes de restaurant, les grandes surfaces spécialisées plutôt que les sites de passage tels que les autoroutes.

Ces deux axes stratégiques devraient permettre à DBT de tirer le meilleur profit d'un marché en pleine expansion, soutenu par des initiatives gouvernementales telles que l'objectif de 400 000 bornes installées en France d'ici 2030. En combinant la vente de bornes et de services de recharge électrique, DBT offre une solution complète pour répondre aux besoins croissants de la mobilité électrique.

Implanté à Brebières dans les Hauts-de-France, le groupe DBT est coté sur Euronext Growth depuis décembre 2015.

Groupe DBT
Parc Horizon 2000 –
Rue Maurice Grossemey
62117 Brebières



**Service
Communication**
communication@dbt.fr



Relations Investisseurs
ir@dbt.fr
Relations Presse
info@capvalue.fr
01 80 81 50 00

Le Groupe DBT est présent sur les réseaux sociaux : [Twitter](#) - [LinkedIn](#) - [La French Fab](#)

Pour plus d'informations sur le groupe DBT et ses activités : www.dbt.fr